Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20261026-D2026_93-DE

D-2026-93

Département d'Ille-et-Vilaine

Ville de JANZÉ

DECISION DU MAIRE

Prise en vertu des délégations qui lui ont été consenties
par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2026

OBJET : Cession d'un véhicule au garage Truck à Essé

Le Maire de la Commune de JANZÉ,

VU l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal DL2026-068 du 24 juin 2026 donnant délégation au Maire pour décider de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

CONSIDERANT que la Commune de Janzé avait acquis en 2009 un véhicule Mascott (n° inventaire : 2182/09/571)

D É C I D E

ARTICLE 1
De céder le véhicule immatriculé 197 BDT 35 au garage Truck à Essé pour un montant de 1000 €,

ARTICLE 2
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine et publiée selon les formes requises pour les délibérations du Conseil Municipal.

Fait à JANZÉ, le 26 octobre 2026

Le Maire,
Jonathan Houillot

MAIRIE DE JANZÉ
35150